



Il n'est pas une fatigue, une maladie, un souci, une tristesse, un mal, une angoisse ou même une épine qui n'atteint le croyant sans qu'Allah ne lui efface par cela une partie de ses péchés.

Abû Sa'îd et Abû Hurayrah (qu'Allah les agrée) relatent que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n'est pas une fatigue, une maladie, un souci, une tristesse, un mal, une angoisse ou même une épine qui n'atteint le croyant sans qu'Allah ne lui efface par cela une partie de ses péchés. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Tout ce qui atteint le musulman comme maladies, soucis, tristesses, angoisses, malheurs, difficultés, crainte, effroi, etc. constitue une expiation de ses péchés et un effacement de ses erreurs. Si, en plus, la personne ajoute la patience et l'espoir d'être récompensée, elle se verra effectivement récompensée. Quant aux malheurs, il faut les considérer sous deux angles : 1- Lorsque la personne est atteinte par un malheur, elle se rappelle de la récompense divine et espère qu'Allah la rétribuera pour ce malheur. Elle profite donc de deux bénéfiques : l'expiation des péchés et l'augmentation des bonnes actions. 2- Lorsque la personne est atteinte par un malheur mais se montre inattentive à tout ce qui précède, son cœur se serre dans sa poitrine, elle devient anxieuse, et en vient même à oublier l'intention d'espérer la récompense divine ainsi que la rétribution auprès d'Allah. Dans ce cas-là, elle ne bénéficie que de l'expiation de ses péchés. Quoi qu'il en soit, et dans tous les cas, elle en ressort toujours gagnante. En effet, soit la personne gagne l'expiation de ses mauvaises actions et l'effacement de ses péchés sans obtenir une quelconque récompense parce qu'elle n'a eu aucune intention particulière, n'a pas patienté et n'a pas espéré de récompense divine. Soit elle gagne deux choses : l'expiation de ses péchés et l'obtention de la rétribution [divine] de la part d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, comme nous l'avons expliqué précédemment. Voilà pourquoi, il incombe à la personne, lorsqu'elle est atteinte ne serait-ce que par une épine, d'espérer la récompense de la part d'Allah, Exalté soit-Il, pour ce mal qui l'atteint, de sorte à ce qu'elle soit récompensée, en plus de voir ses péchés expiés. Tout ceci relève du bienfait d'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit exalté, de Sa générosité et de Sa grâce. Il éprouve le croyant puis Il le récompense pour cette épreuve ou Il lui expie ses mauvaises actions. Remarque : L'effacement des erreurs concerne uniquement les péchés mineurs et non les péchés majeurs. Ceux-ci ne peuvent être effacés et ôtés que par un repentir complet et sincère.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

